

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

A moins de deux mois du premier et seul tour des élections européennes, faisons un point sur les intentions de vote. Dans un sondage Harris pour le magazine Challenge, Jordan Bardella est toujours largement en tête avec 31%. En moyenne, dans les sondages, il est toujours en progression. La liste Renaissance de Valérie Hayer poursuit sa baisse. Elle passe de 18% à 16% en deux semaines. Raphaël Glucksmann, tête de liste PS enregistre, quant à lui, une belle hausse, puisqu'il n'est plus qu'à deux points de la liste Renaissance avec 14% : de quoi rebattre les cartes à gauche. Certains observateurs prédisent que la liste de Glucksmann terminera en 2e position, devant la liste du Président Macron. A droite, les Républicains et Reconquête! sont aux coudes à coudes, avec 7 % pour François-Xavier Bellamy et 6% pour Marion Maréchal. Rappelons que pour débloquer des sièges, la liste devra obligatoirement dépasser les 5%. Le RN, qui domine cette campagne, a déjà annoncé la couleur : en cas de large victoire, Marine Le Pen et Jordan Bardella demanderont la dissolution de l'Assemblée nationale, afin que cette assemblée représente fidèlement ce nouvel équilibre politique.

Nommé à Matignon début janvier, Gabriel Attal n'échappe pas au jugement des « 100 jours ». D'après une enquête Odoxa Backbone-Consulting pour Le Figaro, publiée ce mercredi, l'hôte de la rue de Varenne est plus populaire que ses prédécesseurs à la même période. Près d'un Français sur deux (48%) le qualifie de « bon premier ministre ». Une majorité le trouve « dynamique » (68%), « sympathique » (62%), « ouvert au dialogue » (59%) mais surtout « compétent » (53%). Dans une France en quête d'incarnations fortes, 45% des personnes interrogées estiment que le chef du Gouvernement est « charismatique » et fait preuve d'« autorité ». Seule ombre au tableau de sa personnalité, 62% des sondés doutent qu'il puisse tenir tête à Emmanuel Macron. Dans le détail, 69% d'entre eux jugent négativement le bilan de Gabriel Attal sur les huit grands domaines testés, y compris sur la « jeunesse » (59%) et l'« école » (64%), alors même qu'il avait construit sa renommée sur ces questions. Quant à la « sécurité », 67% des sondés se montrent insatisfaits. Mais c'est surtout sur l'« immigration » (75%) et la priorité du « pouvoir d'achat » (78%) que les Français se montrent les plus mécontents.

Après la publication du déficit budgétaire, le Gouvernement est affaibli politiquement et sous la menace d'une motion de censure (voir la veille 55). Confronté au ralentissement de la croissance et au dérapage des comptes publics, l'exécutif peine à crédibiliser sa nouvelle stratégie budgétaire. Après avoir décrété 20 milliards d'euros d'économies pour 2024 en contournant le Parlement, le Gouvernement de Gabriel Attal s'est attelé à la rédaction d'une nouvelle trajectoire qui doit conduire la France à ramener, d'ici à 2027, son déficit public sous la barre des 3 % du PIB, alors qu'il vient d'être rehaussé à 5,1 %.

Lundi prochain, les auditions de la Commission spéciale sur la fin de vie débiteront à l'Assemblée Nationale. Nous observons sur le programme des auditions ([voir ici](#)), quelques alliés qui sauront s'opposer au projet de loi comme : Emmanuel Hirsch, Claire Fourcade, les représentants des cultes, Damien Le Guay, Tugdual Derville ou Jean-Marie Le Méné. Cependant, cette faible proportion est inquiétante. L'immense majorité des personnes auditionnées sont des défenseurs du projet euthanasique. Comme souvent lors de la réflexion autour des projets de loi bioéthiques, les commissions peuvent devenir un simulacre de démocratie et d'écoute. Une chose est sûre, la nomination du Rapporteur général et de la Présidente, tous deux militants pro-euthanasie, n'est pas rassurante.

IVG

Jeudi 11 avril 2024 : La proposition de résolution européenne de la députée Mathilde Panot (LFI, Val-de-Marne), visant à garantir le « droit à l'avortement » dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, a été adoptée par la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale. Cette proposition est à présent transmise à la Commission des Affaires sociales, qui pourrait l'examiner prochainement.

En adoptant ce texte, la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale l'a davantage étoffé, en demandant à ce que « les pouvoirs publics, à tous niveaux, accordent une priorité élevée à la protection de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes, soutiennent des politiques actives d'accès effectif à la contraception, à une information et une éducation à la sexualité et aux relations affectives, entre autres, pour les plus jeunes, enfin garantissent l'exercice effectif du droit des femmes à l'accès à un avortement sans risque ». Elle demande également « à la Commission européenne, dans le cadre de ses compétences d'appui et de coordination en matière de santé, de soutenir financièrement les États membres, particulièrement ceux ne disposant pas d'un cadre juridique progressiste ou de pratiques uniformes, afin d'assurer un accès légal et sûr pour les femmes au droit à l'avortement ». Enfin, elle réclame à la Commission européenne « de formuler une recommandation faisant état des meilleures pratiques en matière de cadre juridique et de recours effectif au droit à l'avortement au sein des États membre de l'UE, ainsi que des moyens de l'améliorer, sur la base d'une étude de l'Institut européen pour l'égalité femme homme (EIGE) afin de parvenir à une harmonisation par le haut à l'échelle de l'Union des droits et pratiques en la matière ».

»»

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À PROTÉGER LES MINEURS CONTRE CERTAINES PRATIQUES MÉDICALES ET CHIRURGICALES EN MATIÈRE DE « TRANSITION DE GENRE »

Jeudi 11 avril 2024 : Joëlle Mélin, députée RN des Bouches-du-Rhône, a déposé une proposition de loi visant à protéger les mineurs contre certaines pratiques médicales et chirurgicales en matière de « transition de genre ».

Dans l'exposé des motifs, cette proposition de loi se place dans une démarche anticipatrice dans l'arsenal juridique français, pour ne pas voir, en France, les dérives et les drames déjà observés à l'étranger (mutilations dès le jeune âge, impasses de la ré-assignation ...). Le caractère irréversible de ces traitements et leur dangerosité rendent nécessaire leur interdiction jusqu'à la majorité, sans qu'il ne puisse être prouvé une perte de chance de retard à la transition.

En un article unique, il est proposé d'inscrire dans le Code de la santé publique, par la création d'un chapitre 1^{er} ter « Transition de genre », dans le titre III du livre 1^{er}, que « Tout traitement médical et hormonal de transition de genre est interdit pour les mineurs ».

PROPOSITION DE LOI VISANT À RÉDUIRE LA PRÉCARITÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES

Mardi 16 avril 2024 : Edouard Bénard, député PCF de Seine-Maritime, a déposé une proposition de loi (co-signée par le groupe PCF/GDR) visant à réduire la précarité sociale et monétaire des familles monoparentales.

Cette proposition de loi rappelle, dans l'exposé des motifs, que la monoparentalité est en constante progression et concerne un foyer sur quatre. Elle est même devenue majoritaire parmi les familles avec enfants dans les Outre-Mer. Elle recouvre une pluralité de situations de vie, propice à des inégalités sociales accrues. Dans 82 % des cas, les mères sont à leur tête.

Cette PPL vise à ne plus considérer l'isolement des familles monoparentales comme une fatalité :

- **Article 1^{er}** : prolongation du congé maternité pour les femmes en situation de monoparentalité (en emploi ou non), de même durée que celles ayant déjà au moins 2 enfants, soit 8 semaines avant la naissance (au lieu de 6) et 18 semaines (au lieu de 10) après.
- **Article 2** : versement des allocations familiales dès le premier enfant.
- **Article 3** : aide à l'accès au logement des familles monoparentales en adaptant les modalités d'attribution de l'aide personnalisée au logement (APL).

QUESTION ÉCRITE AU SÉNAT

Jeudi 11 avril 2024 : Question écrite de la sénatrice Françoise Dumont (LR, Var) à propos des futurs programmes scolaires pour l'éducation à la sexualité (en attente de réponse du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse).

1. Françoise Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les futurs programmes pour l'éducation à la sexualité. Annoncé comme nouvel enseignement, en janvier 2024, par le Premier Ministre, le Conseil supérieur des programmes (CSP) vient de présenter son projet de programme pour l'éducation à la sexualité. Celui-ci semble s'appuyer sur les « standards pour l'éducation sexuelle en Europe » dont les fondements ont été réalisés par un groupe de travail mis en place par l'OMS, en 2008, et dont 16 des 17 membres étaient liés à des mouvements LGBTQIA+. Pourtant, la France regorge de spécialistes de l'éducation, de l'enfance et de la psychologie infantile. Il aurait été intéressant que les positions de ces derniers soient prises en comptes dans les projets de programmes, souligne la sénatrice. L'article L. 312-16, du code de l'éducation précise : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène ». La question de la sensibilisation à la vie affective et sexuelle est un sujet qui doit prendre en compte, l'âge, la maturité et l'émotivité de chaque enfant, pour s'adapter à chacun des élèves, ce qui semble pour le moins impossible, dans une école déjà à bout de ressources. De plus, au regard des enjeux sociétaux forts que revêt ce sujet, la sénatrice insiste sur le fait qu'il serait néfaste au développement des enfants de leur imposer des contenus trop matures et inadaptés à leur jeunesse. Ils pourraient le vivre comme une effraction émotionnelle. Les notions d'empathie, de respect de l'autre et d'égalité sont des notions qui se développent dans tous les aspects de la vie scolaire des enfants (et dans les familles), il n'est pas nécessaire, sous ce prétexte, de sursexualiser des cours, en classe. « L'État n'a pas vocation à se substituer à la famille, dans le domaine de l'éducation relationnelle, hors de l'école » conclut-elle.

2. Françoise Dumont demande comment éviter que les cours d'éducation à la sexualité ne deviennent le terrain de luttes idéologiques et d'une certaine vision de la société de type anti-conservatrice, au détriment du bien-être et de l'innocence des enfants.

QUESTIONS ÉCRITES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mardi 16 avril 2024 : Retraite des parents d'enfants handicapés à plus de 80 % - Réponse de Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, à une question écrite du député Romain Daubié (MoDem, Ain).

»»

1. Romain Daubié rappelle que la LFRSS pour 2023 portant réforme des retraites a créé une « véritable assurance vieillesse des aidants ». Il rappelle également que les parents d'enfants handicapés à plus de 80 % ont toujours le droit d'acquiescer un trimestre de cotisation supplémentaire tous les deux ans et demi d'éducation de l'enfant au titre de son accompagnement. Mais le nombre cumulé de trimestres est actuellement plafonné à 8, un chiffre insuffisant eu égard à leur état d'épuisement chronique et à leur droit à un repos mérité. Les aidants se retrouvent dans l'incapacité de prioriser leur carrière professionnelle, impactant notamment l'étendue de leurs droits à la retraite

2. Le député demande si une augmentation du plafond des trimestres cumulables pour les parents d'enfants handicapés à plus de 80 % serait envisageable à moyen ou à long terme.

3. Dans sa réponse, la ministre Catherine Vautrin précise qu'afin de compenser cette situation, il existe 3 catégories de mesures pour considérer ces interruptions comme des périodes d'assurance prises en compte pour la retraite. Les assurés peuvent bénéficier d'une majoration de leur durée d'assurance d'un trimestre par période d'éducation de 30 mois dans la limite de 8 trimestres par enfant. De plus, il n'est pas exclusif des autres majorations de durée d'assurance pour enfants dont peuvent bénéficier par ailleurs les parents. Par ailleurs, l'assuré ayant aidé son enfant handicapé peut liquider sa pension à taux plein dès 65 ans. Enfin, les parents d'enfants handicapés peuvent également faire valoir leur droit à l'affiliation à l'Assurance vieillesse des aidants (AVA) telle qu'aménagée par l'article 25 de la LFRSS pour 2023.

Mardi 16 avril 2024 : « Réarmement démographique » & Urgence de mise en place d'une politique de soutien à la démographie française - 3 questions écrites quasi-identiques des députés Bruno Fuchs (MoDem, Haut-Rhin), Patrick Hetzel (LR, Bas-Rhin) et Sylvie Bonnet (LR, Loire) - en attente de réponse du Premier ministre.

1. Selon l'Insee, la France a enregistré 678 000 naissances en 2023, soit 48 000 de moins qu'en 2022 (le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale). La fécondité a chuté de 2,03 à 1,68 enfant par femme depuis 2010. Cette situation alarmante, qui exige une réponse politique, a conduit le Président de la République, dans sa conférence de presse du 16 janvier

2024, à appeler à un « réarmement démographique ». Selon l'Unaf, le nombre moyen d'enfants que les Français veulent ou auraient voulu avoir est de 2,39, chiffre stable depuis 2011. Les trois députés soutiennent qu'il est donc urgent de mettre en œuvre une politique familiale universelle qui assure à toutes les familles un soutien financier durable et qui leur permette de mieux concilier la vie familiale avec l'exercice d'une activité professionnelle. Enfin, tout doit être mis en œuvre pour lever tous les obstacles qui ont conduit à la chute des naissances, dont la diminution du revenu des actifs.

2. Les trois députés demandent les orientations et les moyens de la stratégie nationale de « réarmement démographique », annoncée par le président Macron, au-delà du plan contre l'infertilité et du congé de naissance, nettement insuffisants par rapport aux besoins.

Mardi 16 avril 2024 : Mesures de soutien en faveur de la croissance démographique nationale - Question écrite de la députée Marie-France Lorho (RN, Vaucluse) - en attente de réponse du ministère délégué à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Familles.

1. Marie-France Lorho revient sur les mesures de soutien développées en faveur de la croissance démographique française. Si le nombre de naissances chute, le désir d'enfants des Français (mesuré par l'Unaf par l'intermédiaire d'une étude OpinionWay) semble pourtant manifeste. Ainsi, 36 % des personnes interrogées indiquent souhaiter avoir 3 enfants ou plus. 34 % soulignent avoir moins d'enfants que leur idéal. 28 % estiment qu'élever un enfant est trop coûteux. La modulation des allocations familiales sous conditions de ressources a porté un préjudice non négligeable à nombre de familles. 4 parents sur 10 considèrent d'ailleurs qu'ils n'ont pas été suffisamment soutenus par les mesures de politique familiale à l'occasion de l'arrivée de leur premier enfant.

2. La députée demande quelles dispositions prendre pour enrayer la décélération démographique et quelles politiques le Gouvernement entend mettre en œuvre pour soutenir des familles financièrement harassées. Elle demande également si le Gouvernement reviendra sur la modulation des allocations familiales initiée sous la présidence de François Hollande. ■



AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

NB : les travaux parlementaires sont actuellement suspendus jusqu'au dimanche 28 avril inclus. Les prochaines conférences des présidents de l'AN (mardi 30 avril) et du Sénat (mercredi 15 mai) détailleront davantage l'agenda jusqu'à fin juin.

→ Proposition de loi visant à encadrer les pratiques médicales mises en œuvre dans la prise en charge des mineurs en questionnement de genre - Déposée le 3 avril 2024 par la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio (LR, Val-d'Oise)

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 22 mai à 9h - Date limite pour le dépôt des amendements : vendredi 17 mai à 12h



AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ Discussion en séance publique : mardi 28 mai à 21h30 - *Date limite pour le dépôt des amendements : lundi 27 mai à 12h*

→ **Projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie** (*dates sous réserves*)

- **AN 1^{ère} lecture :**

→ Audition de la ministre Catherine Vautrin, par la Commission spéciale : lundi 22 avril à 18h

→ Audition du Pr Jean-François Delfraissy, Président du CCNE : lundi 22 avril à 21h30

→ Audition de Thierry Beaudet, Président du CESE : vendredi 26 avril à 14h30

→ Examen par une commission spéciale : du lundi 13 mai (à partir de 15h) au vendredi 17 mai (tard dans la nuit) - *Date limite pour le dépôt des amendements : mardi 7 mai à 17h*

→ Discussion en séance publique : à partir du lundi 27 mai à 16h - *Date limite pour le dépôt des amendements : jeudi 23 mai à 17h*

→ **Autres sujets**

→ Questions orales avec débat à l'Assemblée nationale sur le thème : «Les comptes publics» : mardi 6 mai à 16h30 - *A la demande du groupe LR*

→ Débat «sans vote» sur le thème : « Les conséquences des bouleversements menés par le Gouvernement en matière éducative » : mardi 6 mai à 21h30 - *A la demande du groupe EELV*